

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 avril 2025

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Affiliés au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Date de convocation :

1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie (Fournels), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, M. POULALION Jérôme, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARIN, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme RIEUTORT a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. BRUN a donné pouvoir à Mme JOUBERT, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE, M. FLORANT a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. GRAS a donné pouvoir à Mme MARTIN

Absents : M. HERMET François, M. PRAT M. MALHERBE Mme MALAVIEILLE Mme BASTIDE Mme BOYER, M. MANTRAND, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 – du 01/01/2025 au 31/12/2025

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien a décidé, lors de sa séance du 29 octobre 2008 de se porter maître d'ouvrage de la réalisation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac (FR9101352) ;

RAPPELLE que la phase d'animation du DOCOB a débuté le 1^{er} avril 2011 ;

INDIQUE qu'il s'agit maintenant de préciser les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation de cette année ;

PROPOSE aux membres de se prononcer,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de se porter maître d'ouvrage pour la mission « Animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 – Plateau de l'Aubrac (FR9101352) – Année 2025 ;

DECIDE d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération dont le coût prévisionnel sur la période mentionnée ci-avant, s'élève à **72 909,64 € T.T.C.** ;

AUTORISE le Président à prendre toute mesure permettant l'animation du DOCOB ;

SOLLICITE tous les co-financements possibles relatifs à Natura 2000 selon le plan de financement suivant :

UE (63%) :	45 933,07 €
Etat (37%) :	26 976,57 €
TOTAL	72 909,64 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer toute pièce relative à ce dossier.

POUR :	25	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le ,

et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le

Le Président, Alain ASTRUC

